Nations Unies DP/DCP/ALB/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
12 avril 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005
13-24 juin 2005, Genève
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (2006-2010)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Analyse de la situation	1–9	2
II.	Coopération passée et enseignements tirés	10–15	3
III.	Programme proposé	16–30	4
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	31–36	8
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Albanie (2006-2010)		10

05-30775 (F) 060505 060505

I. Analyse de la situation

1. La nouvelle Constitution albanaise de 1998 traduit une volonté collective de respecter les principes démocratiques, les droits de l'homme et l'économie de marché. En 2000, l'Albanie est devenue membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), preuve qu'elle est déterminée à bâtir une économie de marché ouverte et intégrée.

2. Avec un revenu par habitant de 1 740 dollars des États-Unis et un quart de sa population en dessous du seuil de pauvreté, l'Albanie est l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Certains indicateurs montrent que des progrès ont été accomplis dans des domaines clefs comme l'indigence, la mortalité infantile, la santé maternelle et l'alphabétisation des jeunes, hommes et femmes, mais le manque de données ne permet pas d'évaluer complètement la situation.

3. L'Albanie étant une jeune démocratie, l'état de droit et les pouvoirs publics restent faibles. En outre, la corruption et le crime organisé, qui sont monnaie courante, représentent une menace grave pour la prospérité du pays et son aptitude à s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne la défense des droits de l'homme.

4. Le pays s'est employé activement à établir un cadre légal et des institutions de base et à mettre en œuvre des politiques de décentralisation mais il est loin d'avoir atteint le niveau de décentralisation politique, administrative et fiscale nécessaire pour améliorer la prestation de services, la gouvernance et la transparence.

5. Le Gouvernement albanais a élaboré et applique la stratégie nationale de développement socioéconomique et le Plan d'action du partenariat avec l'Europe dans le cadre du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Cette stratégie et ce processus permettent aux parties prenantes de dégager un consensus concernant les priorités de l'État. Un budget-programme à moyen terme et un budget national ont été établis pour financer toutes les priorités que le Gouvernement a énoncées dans sa stratégie nationale et dans le Processus de stabilisation. Cependant, l'Albanie se heurte d'ores et déjà à un problème fondamental, celui de concrétiser les priorités. Elle n'a pas l'expérience de la gestion axée sur les résultats, de sorte que les priorités ne sont pas bien quantifiées en termes d'indicateurs mesurables et ne sont pas bien programmées, contrôlées et évaluées car les systèmes et les cadres de planification, de suivi et de présentation de rapports ne sont pas harmonisés.

6. Il faut investir davantage dans le transport, l'énergie, l'eau et l'assainissement ainsi que dans la remise en état des infrastructures sociales. Il faut s'attacher davantage à promouvoir le développement local intégré en appuyant les petites et moyennes entreprises, en créant des emplois, en assurant l'accès au crédit et en améliorant les compétences de la main d'œuvre grâce à la formation professionnelle. Ces mesures aideront à réduire les disparités régionales qui existent dans le pays.

7. Bien que la Constitution albanaise consacre officiellement l'égalité des hommes et des femmes, souvent, dans la pratique, les femmes ne jouissent pas du même statut que les hommes et les inégalités sexistes dans les domaines de l'emploi et de la prise de décisions sont préoccupantes de même que le problème croissant de la violence à l'égard des femmes.

8. L'Albanie est riche en biodiversité mais la taille des zones protégées actuellement est insuffisante pour assurer véritablement la conservation de cette ressource. En outre, le braconnage et le ramassage illicite de bois y sont pratiqués. La pollution atmosphérique et la gestion des déchets solides posent un grave problème, notamment dans les zones urbaines.

9. Malheureusement, l'aide a diminué. En pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle a chuté de 12,7 % en 1999 à 5 % en 2002. Les donateurs multilatéraux sont la principale source de financement externe, fournissant environ 60 % de l'aide totale, l'Union européenne en offrant 28,5 %. Cette dernière est, et restera, un partenaire international capital étant donné que l'Albanie souhaite devenir membre à part entière de l'Union européenne.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Tirant les enseignements du premier cadre de coopération de pays (CCP), le deuxième CCP pour 2002-2005 était initialement axé sur deux domaines de programme, dont l'objectif à long terme était d'atteindre un niveau de développement humain durable élevé : a) gouvernance démocratique; b) sécurité humaine. Ces deux grands domaines de programme étaient complétés par des interventions intersectorielles : i) questions relatives aux femmes; ii) information et communication.

La structure de programme révisée

11. En mai 2004, vu que la méthode axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'était avérée efficace au cours des deux années précédentes, le bureau de pays a décidé d'harmoniser ses programmes avec lesdits objectifs. Trois modules ont remplacé les deux programmes et les domaines intersectoriels : a) le *module relatif aux conditions favorables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, qui consiste à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les programmes relatifs à la gouvernance démocratique. Il s'attache à renforcer les capacités institutionnelles et à réformer l'administration publique, à consolider les partenariats pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à promouvoir le recours aux technologies de l'information et des communications (TIC) modernes en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; b) le *module relatif aux programmes de fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, dont l'élément commun est la présence au niveau local, axée sur les collectivités, les administrations et les organisations de la société civile locales. Les programmes et projets s'articulent autour des trois objectifs du Millénaire pour le développement suivants : pauvreté, égalité des sexes et environnement. De nombreux éléments et initiatives intersectoriels en font néanmoins partie; c) le *module relatif à la communication et au partenariat*, dans le cadre duquel le bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'emploie, à l'échelle nationale et régionale, à sensibiliser le public aux objectifs du Millénaire pour le développement et à mobiliser le financement et l'énergie nécessaires à leur réalisation.

12. Le bureau de pays a fait réaliser une évaluation détaillée des programmes qui consistait en : a) une enquête auprès des clients; b) une auto-évaluation des

bénéficiaires, axée sur la mobilisation et la participation sociale; c) une évaluation de l'efficacité de l'organisation; d) une évaluation de la contribution du deuxième CCP aux résultats nationaux de développement, qui comprenait une analyse du positionnement stratégique et des stratégies de partenariat du PNUD. Cette évaluation détaillée a permis de tirer de précieux enseignements, utiles lors de l'élaboration du nouveau programme.

Mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement : une méthode clef pour améliorer l'efficacité de l'action menée en faveur du développement

13. L'un des précieux enseignements tirés de l'expérience est l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement en tant qu'instrument permettant d'améliorer l'efficacité de l'action en faveur du développement que mènent le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, le bureau de pays a réussi à institutionnaliser la présentation des rapports et à faire que le pays prenne en main la réalisation de ces objectifs, tant au niveau central qu'à l'échelon local. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de mener des interventions et de mettre en œuvre des stratégies privilégiant la dimension humaine car ils sont formulés simplement et sur le long terme de sorte que toutes les parties prenantes, dont les intérêts divergent, se rassemblent et sont mieux à même qu'auparavant de dégager un consensus. L'une des leçons clefs a été la nécessité de compléter les objectifs du Millénaire pour le développement par des mesures adaptées visant à en assurer la réalisation.

Contribution du PNUD aux résultats et au positionnement stratégique

14. Pendant la période couverte par le deuxième CCP, le PNUD a énormément contribué au développement national en conjuguant l'action directe menée pour aider les collectivités au niveau local et les interventions stratégiques visant à appuyer l'élaboration des politiques, le développement institutionnel et le renforcement des capacités au niveau national. À l'échelon local, il a contribué à accroître la participation du public et à instaurer un climat de confiance. En outre, des changements salutaires se sont produits sur le plan social grâce aux projets d'infrastructure qu'il a exécutés.

15. La mission d'évaluation a constaté que, depuis l'examen du précédent programme de pays en 2001, les interventions plus ciblées, la sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement, les résultats concrets obtenus, la mise en place de partenariats efficaces et la communication avec les médias ont conféré au PNUD une notoriété plus grande. Il en est résulté davantage de respect pour le PNUD, qui est désormais perçu comme un partenaire de poids dans la communauté internationale des donateurs.

III. Programme proposé

16. Le programme de pays pour l'Albanie est l'aboutissement de nombreuses consultations tenues au sujet des priorités et des intentions du pays en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le mode d'action participative prend en compte les apports des ministères d'exécution, des

organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et des donateurs. Le programme de pays a également tenu compte des principaux documents de planification du Gouvernement, dont la stratégie nationale de développement socioéconomique et les plans d'action issus du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Les documents applicables à l'échelle mondiale, tels que les rapports du Projet Objectifs du Millénaire, ont également été pris en considération.

17. Le programme de pays (2006-2010) introduira de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité du développement. Menées avec ses partenaires, les interventions du PNUD contribueront à améliorer la gestion aux niveaux local et central, en élaborant des programmes et des politiques avec une large participation, ce qui favorisera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'adhésion à l'Union européenne. Parmi les résultats précis qui devraient être obtenus d'ici à la fin de la période du programme de pays, on compte :

A. Un cadre de planification du développement intégré et efficace, en faveur des pauvres et des droits, visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

B. Une nette augmentation de la participation des Albanais au développement, directement ou par l'intermédiaire d'organisations de la société civile;

C. La mise en œuvre de modes de développement locaux portés par la collectivité et un bien-être croissant constaté dans les collectivités participantes.

A. Maintenir les « conditions favorables » à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

18. Le PNUD aidera à mettre en place un gouvernement responsable et transparent, à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il soutiendra l'action engagée pour établir et renforcer un cadre de planification pour le développement national intégré, qui conjugue la stratégie nationale de développement socioéconomique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Processus de stabilisation et d'association, les stratégies régionales de développement et le budget-programme à moyen terme. Des mécanismes efficaces de suivi et la gestion axée sur les résultats seront mis au service du développement national. Il s'agit là d'une grande réforme de l'administration publique qui se poursuivra au cours du prochain programme de pays.

19. Une aide sera apportée à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en faveur des pauvres et des droits, qui contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Rapport national sur le développement humain en sera un instrument essentiel. Des interventions d'aide précises conjugueront les activités sectorielles et les activités thématiques que le PNUD mène au niveau local, dans les domaines de l'environnement et de la décentralisation, par exemple.

20. Par son action, le PNUD veillera à ce que les programmes nationaux pour le développement et la législation interne tiennent compte des sexospécificités. Lors de l'élaboration des politiques, on s'emploiera tout particulièrement à mettre à profit les meilleures pratiques internationales et à assurer non seulement la mise au point

mais également l'exécution et, le cas échéant, la révision de ces mesures. Le PNUD continuera de contribuer à l'amélioration des données en vue de faciliter l'élaboration de meilleures politiques en faveur de l'égalité des sexes.

21. Pour assurer la viabilité écologique, le PNUD aidera le Gouvernement albanais à appliquer les principales conventions que sont la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). On s'emploiera tout particulièrement à intégrer les engagements pris au titre de ces conventions dans les stratégies et plans d'actions nationaux existants et proposés.

22. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités nationales à l'Institut de statistique et dans les ministères d'exécution de sorte que les données sur le développement puissent être recueillies, analysées et présentées grâce au système DevInfo, un ensemble de bases de données qui permettent d'assurer le suivi des engagements pris à l'échelle mondiale et nationale, et à des mécanismes de gestion axée sur les résultats et il aidera à dispenser, à l'intention des fonctionnaires des administrations concernées, une formation relative à l'emploi efficace de ces systèmes pour la présentation des rapports, la planification et la répartition des ressources liées au développement national et régional.

23. Avec le concours de la Banque mondiale, de la Commission européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUD fait partie d'un secrétariat technique de donateurs qui aide le Gouvernement à mettre au point un système moderne de planification intégrée. Celui-ci visera en particulier à améliorer la coordination entre les donateurs et le Gouvernement, à mieux harmoniser les procédures et à mieux concilier les politiques et les interventions. Parmi les principaux partenaires du Gouvernement, on compte le Conseil des ministres et les Ministères de l'économie, des finances et de l'intégration européenne.

B. Renforcer la participation au développement

24. Le PNUD contribuera à créer les conditions favorables à la participation de la population à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Il aidera à créer des institutions et des instances pour promouvoir la participation et veiller à ce que les femmes et les jeunes ne soient pas laissés pour compte. On s'emploiera en particulier à assurer la participation à part entière de la population au cadre de planification pour le développement national et à l'élaboration de ses principales politiques. On tirera pleinement parti des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires, notamment de celles qui, comme le Programme de gouvernance locale, ont été créées dans le cadre de programmes financés par le PNUD, ainsi que d'autres organisations de la société civile. Parmi les principaux partenaires donateurs, on comptera la Commission européenne, la Fondation Soros, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OSCE, la Norvège, l'Organisation néerlandaise pour le développement et l'Agency for International Development des États-Unis.

25. La composante intitulée « Des données pour susciter le dialogue » permettra de recueillir en plus grand nombre des données de qualité qui faciliteront une participation plus efficace en connaissance de cause. Ce programme se caractérisera

par des modes d'action nouveaux comme l'art au service de l'action sociale et les sondages du degré de satisfaction. On s'emploiera en particulier à promouvoir l'éducation civique et à encourager le bénévolat.

C. Le développement régional au service des objectifs du Millénaire pour le développement

26. Le troisième module du programme de pays s'inspirera du Programme de gouvernance locale et en consolidera les acquis. Le programme continuera d'être axé sur des interventions aux niveaux central, régional, municipal et communal et de veiller à établir une corrélation entre les expériences locales, l'élaboration des politiques et le renforcement des institutions à tous les niveaux de l'administration locale. Il continuera également de servir de cadre à toute une série d'activités. Il renforcera, élargira et approfondira ses travaux visant à promouvoir la participation de la collectivité au développement afin de veiller à ce que la population prenne part aux initiatives locales pour le développement et à la prise de décisions, en associant le renforcement des capacités des municipalités et des communes et l'appui au renforcement des institutions au niveau du conseil régional.

27. Il appuiera directement le développement des infrastructures économiques et sociales locales dans le cadre des stratégies régionales de développement, notamment celles qui visent à assurer l'accès aux services de base et à faciliter l'expansion des petites et moyennes entreprises. Ces interventions permettront d'instaurer un climat sûr pour les collectivités et de promouvoir la viabilité écologique. L'action que le PNUD continue de mener pour déminer certaines zones prioritaires et promouvoir une plus grande sécurité pour les collectivités se poursuivra dans le cadre du Programme de développement de la zone de Kukes. On s'emploiera également à remédier aux inégalités entre hommes et femmes au niveau local et à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Dans la droite ligne du Programme de gouvernance locale, un plan d'action général sera mis en place dans deux ou trois régions au moins, pendant la durée du programme de pays.

28. On continuera d'aider à renforcer les capacités de l'administration locale, aux niveaux régional, municipal et communal. Des mécanismes adaptables seront utilisés pour veiller à ce que le processus soit pris en main par les institutions publiques locales et réponde complètement à leurs besoins. Afin de favoriser l'harmonisation et de réduire les coûts de transaction pour les bénéficiaires, on s'attachera à promouvoir l'uniformisation des méthodes suivies par les divers donateurs et d'autres organisations qui financent ce type d'action dans tout le pays. Un appui sera également fourni, notamment pour ce qui est de l'élaboration des politiques, afin de faciliter la décentralisation, en particulier sur le plan fiscal et dans le domaine de la gestion des ressources publiques au niveau local.

29. Le PNUD continuera de promouvoir l'utilisation de services des technologies de l'information et des communications pour encourager la planification des ressources, la création d'un réseau de mise en commun des données relatives au développement au sein des administrations locales et l'amélioration des compétences techniques des institutions régionales dans le domaine de l'utilisation des TIC en vue de mieux gérer le fonctionnement interne et la communication avec les citoyens, les entreprises et la communauté internationale des donateurs. Une plus grande transparence au niveau local permettra d'appuyer l'action globale que le Gouvernement mène pour lutter contre la corruption.

30. Les principaux partenaires seront le Ministère de l'administration locale, organe chargé de définir les orientations dans ce domaine, et les pouvoirs régionaux et locaux. Le Ministère des finances est un partenaire clef pour ce qui est de la décentralisation fiscale et, vu l'ampleur des interventions menées dans le cadre de ce module, des partenariats seront mis en place avec la plupart des ministères d'exécution. Un certain nombre de donateurs, dont l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et l'Agency for International Development des États-Unis, participent au renforcement des capacités tandis que d'autres, comme la Banque mondiale et l'Union européenne, s'emploient à investir dans les infrastructures.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

31. On s'emploiera à faciliter le passage de l'exécution directe à l'exécution nationale en ayant recours à des interventions visant à réformer l'administration publique et en améliorant de façon générale l'état de la gouvernance en Albanie. Le Plan d'action du programme de pays et le Plan de travail annuel seront des éléments clefs pour la réalisation des objectifs du programme de pays.

32. Le PNUD favorisera la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Rome concernant l'harmonisation et la réduction des coûts de transaction. De nouvelles mesures, telles que la mise en commun des fonds destinés à l'assistance technique, seront envisagées et l'expérience d'autres régions et pays sera dûment prise en compte. En tant que chef de file dans le domaine de la coordination des donateurs en vue du renforcement des capacités et des institutions, en particulier pour ce qui est de la gouvernance locale, de la réforme de l'administration publique, de la société civile et des questions liées aux femmes, le PNUD incitera les donateurs à coopérer en menant les activités suivantes : i) recenser dans les meilleurs délais les programmes et les projets mis en place dans le secteur; ii) définir et analyser les indicateurs du secteur et les résultats escomptés; iii) améliorer l'échange d'informations; iv) coordonner l'action avec le Gouvernement; v) assurer la programmation, le suivi et l'évaluation de manière concertée et en collaboration avec les autres donateurs.

33. La gestion axée sur les résultats sera appliquée à tous les programmes du PNUD au cours du prochain cycle. On s'emploiera à renforcer l'orientation axée sur les résultats pour le bureau de pays, notamment dans les domaines de l'assistance humaine où l'évaluation effective des résultats est la plus difficile. Le suivi et l'évaluation des programmes feront partie intégrante du programme de pays. Les évaluations thématiques des grands programmes du PNUD exécutés conjointement avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies auront la priorité.

34. Dans le cadre de la stratégie visant à inciter le pays à prendre en main l'aide apportée par le PNUD, de nouveaux mécanismes de suivi et d'évaluation plus efficaces seront mis en place. Un examen annuel, auquel participeront les partenaires internationaux, les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, sera effectué afin d'analyser les activités et d'évaluer les progrès accomplis globalement par le programme de pays par rapport aux résultats d'ensemble définis dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources. En outre, le bureau de pays s'emploiera à renforcer les capacités nationales de suivi des progrès que l'Albanie a

accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

35. La Stratégie de partenariat du PNUD pour 2006-2010 sera mise au point en vue de préciser le rôle des partenaires dans les divers programmes et projets.

36. En complément des fonds destinés à financer les activités de base et afin d'accroître l'effet de ses programmes, le PNUD cherchera à obtenir du Gouvernement, des donateurs et des partenaires du secteur privé un financement parallèle, une participation aux coûts et des ressources en nature. Une ambitieuse stratégie d'information et de communication sera mise en œuvre pour améliorer les rapports avec les partenaires. On cherchera à mettre en place d'autres partenariats en coordonnant mieux les activités menées dans le cadre des fonds d'affectation spéciale thématiques du PNUD, du Document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le bureau de pays parvient à mobiliser de plus en plus de ressources provenant du secteur privé de sorte que l'on prévoit d'établir, en matière de mobilisation de ressources, un objectif ambitieux. Pour ce faire, il entend avoir recours à de nouveaux outils et employer de nouvelles méthodes. En 2005, une stratégie plus détaillée de mobilisation des ressources, également à l'image des nouveaux rapports établis avec le secteur privé, sera mise en place avec les partenaires nationaux et internationaux, en coopération étroite avec le Gouvernement. On s'emploiera à appuyer le Pacte du Millénaire afin d'aider les pays donateurs à s'acquitter de leurs obligations.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Albanie (2006-2010)

Objectif national : Renforcer le processus d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation dans toutes les administrations publiques (conformément au Processus de stabilisation et d'association, à la Stratégie nationale de développement socioéconomique et au budget-programme à moyen terme)

Résultat escompté 1 du PNUAD : Instaurer un gouvernement responsable et transparent, à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales efficaces

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
Élaboration des politiques et renforcement des capacités	1. Cadre général de planification intégrée avec mise en place de mécanismes de suivi axés sur les résultats. Utilisation efficace de ces outils par le Gouvernement afin de mettre en œuvre les interventions prioritaires en vue d'atteindre les OMD. Le budget-programme à moyen terme reflète les priorités liées aux OMD énoncées dans le plan national intégré.	1.1 Création par l'Institut de statistique du nouveau système de bases de données sexospécifiques globales des indicateurs du développement intégré (DevInfo), qui rassemble les priorités liées aux OMD, à la Stratégie nationale de développement socioéconomique et au Processus de stabilisation et d'association. 1.2 Formation à l'analyse de la tendance des données et à la gestion axée sur les résultats dispensée aux fonctionnaires des principales institutions gouvernementales. 1.3 Poursuite de la mise en place du réseau d'administration en ligne afin d'appliquer intégralement la gestion axée sur les résultats au Conseil des ministres, dans les ministères d'exécution et dans les régions pilotes.	1.1 Création de la Base de données des indicateurs du développement intégré. *En 2004, les dépenses publiques ne reflétaient ni les priorités énoncées dans la Stratégie nationale de développement socioéconomique ni les OMD.* **D'ici à 2010, harmonisation totale du budget-programme à moyen terme et du plan national de développement.** 1.2 Nombre de fonctionnaires ayant bénéficié de la formation à DevInfo, à la gestion axée sur les résultats et à la gestion du cycle de politiques. *À compter de 2004, quelque 700 fonctionnaires ont assisté aux cours de formation sur la gestion du cycle de politiques.*	Gouvernement : Conseil des ministres, ministères des finances, de l'économie, de l'intégration dans l'Union européenne, du travail, de l'environnement, Institut de statistique. Donateurs/ Institutions financières internationales : Banque mondiale, Ministère du développement international, Commission européenne, Agence suédoise de développement international, FEM, Organisation néerlandaise pour le développement, Norvège, Italie.	Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 3 000 000 Total : 3 500 000

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
			D'ici à 2010, le Conseil des ministres, tous les ministères d'exécution et 3 régions pilotes auront reçu la formation relative à la gestion axée sur les résultats. 1.3 Réseau d'administration en ligne mis en place. *En 2005, 50 % des services du gouvernement central ont accès au réseau d'administration en ligne.* **D'ici à 2010, tous les services du gouvernement central et les administrations locales dans 3 régions pilotes ont accès à l'administration en ligne et aux infrastructures de technologies de l'information et des communications ou offrent des services en ligne.**		
	2. Élaboration et mise en œuvre de politiques au service de la réalisation des OMD.	2.1 Les plans nationaux de développement reflètent bien les questions relatives à l'égalité des sexes, à la décentralisation, à l'environnement et celles qui sont liées aux OMD.	2.1.1 Élaboration de 4 politiques sectorielles : *À partir de 2005, les rapports d'activité sur la Stratégie nationale de développement socioéconomique portent sur les questions d'égalité des sexes dans le pays.*	Gouvernement : Ministères des finances, de l'économie, de l'intégration dans l'Union européenne, du travail, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, et de l'administration locale, et régions pilotes. Donateurs/Institutions financières internationales :	Ressources ordinaires : 300 000 Autres ressources : 2 000 000 Total : 2 300 000

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
			Au moins 4 ministères intègrent les questions liées à l'égalité des sexes dans leurs programmes et budgets sectoriels. 2.1.2 Action intégrée visant à concrétiser les engagements que l'Albanie a pris au titre de la CCNUCC, de la CBD et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. *1er rapport national concernant la CCNUCC et mise en place de la Stratégie et du Plan d'action sur la biodiversité.* **Plans d'action intégrés relatifs à la CCNUCC, à la CBD et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification approuvés par le Gouvernement.** 2.1.3 Les plans nationaux de développement reflètent les priorités. *La Stratégie nationale de développement socioéconomique n'est pas liée aux stratégies régionales de développement.*	Banque mondiale, Ministère du développement international, Commission européenne, Agence suédoise de développement international, FEM, Organisation néerlandaise pour le développement, Norvège, Italie. Organisations de la société civile : à Tirana et dans les régions.	

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
			Établir une corrélation entre la Stratégie nationale de développement socioéconomique et les stratégies régionales de développement.		
Objectif national : Améliorer la participation des citoyens à la prise de décisions et garantir l'accès aux installations et services de base					
Résultat escompté 2 du PNUAD : Créer les conditions favorables pour assurer la participation de la population à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions au niveau national					
Renforcement de la participation	3. Mise en place d'institutions et d'instances favorisant la participation de la population, notamment des femmes et des jeunes. La population est à même de prendre une part active à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions à tous les niveaux.	3.1 Les mécanismes de la société civile suivent les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD et de l'application de la Stratégie nationale de développement socioéconomique. 3.2 Les médias diffusent des informations fiables concernant le développement humain, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. 3.3 Renforcement des capacités de direction novatrices. 3.4 Appui à la Stratégie nationale pour les TIC grâce aux centres publics d'accès « Des données pour susciter le dialogue ».	3.1 Nombre d'organisations de la société civile participant à la Stratégie nationale de développement socioéconomique axée sur les OMD. *80 organisations de la société civile ont contribué aux OMD.* **Participation d'au moins 10 organisations de la société civile par région.** 3.2 Nombre de séances de formation sur le développement humain et les ressources humaines dispensées aux médias par an. *De 2001 à 2005, 3 séances de formation dispensées par an.* **En moyenne 5 séances de formation par an pour 2006-2010.**	Gouvernement : Conseil des ministres, ministères de l'éducation, de l'administration locale, du travail, de l'économie, des finances, de l'intégration dans l'Union européenne et de l'environnement. ONG : organisations de la société civile à Tirana et dans les régions. Donateurs/Institutions financières internationales : Commission européenne, Fondation Soros, Agence suédoise de développement international, UNICEF, OSCE, Norvège, Organisation néerlandaise pour le développement, Agency for International Development des États-Unis.	Ressources ordinaires : 990 000 Autres ressources : 6 000 000 Total : 6 990 000

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
			3.3 Nombre de fonctionnaires et de dirigeants d'organisations de la société civile ayant reçu une formation. *Programme de formation élaboré et testé dans deux régions.* **Former au moins 200 personnes** 3.4 Augmentation du nombre de centres publics d'accès. *9 centres opérationnels actuellement.* **Au moins 2 centres opérationnels par région.**		
Objectif national : Réforme de la décentralisation et renforcement des pouvoirs locaux[1]					
Résultat escompté 4 du PNUAD : Mettre en place des stratégies de développement local et régional avec la participation à part entière des collectivités					
Développement régional	4. Augmentation de la croissance socioéconomique régionale grâce à la décentralisation fiscale, au développement du secteur privé, à la participation de la collectivité et à l'amélioration des services publics.	4.1 Élaboration et mise en œuvre de stratégies complètes de développement régional en vue de la réalisation des OMD au niveau régional. 4.2 Amélioration de l'accès à l'eau, à l'électricité et à la voirie grâce à la remise en état ou à la reconstruction des infrastructures de base.	4.1 Nombre de stratégies de développement régional formulées. *3 régions ont formulé leur Stratégie de développement régional en vue de la réalisation des OMD.* **D'ici à 2010, élaborer des stratégies de développement régional dans la plupart des régions et commencer à les mettre en place dans au moins 3 régions.**	Gouvernement : ministères de l'administration locale, des finances et de l'environnement. Administrations régionales/locales. Organisations de la société civile. Principaux partenaires. Donateurs : Banque mondiale, PNUD, Commission européenne, Italie, FEM, Norvège, Conseil des chefs de secrétariat des organismes	Ressources ordinaires : 1 895 000 Autres ressources : 12 000 000 Total : 13 895 000

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
		4.3 Mise en place de mécanismes permettant aux organisations communautaires et aux autres organisations de la société civile de participer activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions (création d'instances regroupant toutes les parties prenantes au niveau local). 4.4 Création de pépinières d'entreprises pour soutenir l'expansion des petites et moyennes entreprises dans les régions. 4.5 Démonstrations pilotes de l'utilisation viable et de la conservation des ressources naturelles effectuées dans au moins 3 régions. 4.6 Déminage des zones minées dans le nord-est. 4.7 Maintien de l'ordre par la collectivité en vue de renforcer l'entraide entre la police et la population et d'améliorer l'ordre public.	4.2 Nombre de projets d'infrastructure menés. *Plus de 100 projets menés dans 3 régions avec l'appui du PNUD et du Programme de gouvernance locale.* **Entre 2006 et 2010, mener plus de 300 projets dans 3 régions.** 4.3.1 Nombre d'instances réunissant les parties prenantes dans 3 régions cibles. *Aucune instance créée.* 4.3.2 Part de financement apporté à des projets communautaires par les administrations locales. *Au moins 20% des coûts.* **Plus de 30 % des coûts.** 4.4 Nombre de pépinières d'entreprises implantées dans les régions. *Aucune.* **D'ici à 2010, implanter des pépinières d'entreprises dans au moins 3 régions.** 4.5 Nombre de régions bénéficiant de sources d'énergie de substitution et de pratiques d'ARN viables.	des Nations Unies pour la coordination, Agency for International Development des États-Unis. Secteur privé : Université de Washington, Chambre de commerce américaine.	

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
		4.8 Formation et analyse des politiques dans les régions en vue de veiller à l'intégration des sexospécificités dans les stratégies régionales de développement.	*Aucune.* **Démonstrations pilotes effectuées et reproduites dans au moins 3 régions.** 4.6 Élimination complète des mines et des munitions non explosées en Albanie d'ici à la fin de 2006, conformément aux normes internationales. *72 % des terres déminées et confiées à la collectivité, poursuite des activités de déminage et lancement du programme d'aide aux victimes.* **Déminage de 100 % des terres.** 4.7 Nombre de zones pilotes où l'ordre est maintenu par la collectivité. *Programme de maintien de l'ordre par la collectivité lancé dans 5 zones urbaines.* **Principe du maintien de l'ordre par la collectivité institutionnalisé dans 10 zones.** 4.8 Nombre de régions ayant bénéficié d'une formation et d'une analyse des politiques relatives aux sexospécificités.		

Élément de programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs* (points de comparaison en italiques et objectifs en gras)	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars É.-U.)*
			Dans la région de Kukes, formation à l'intégration des sexospécificités et à l'analyse des politiques soucieuse de l'égalité des sexes.		
			Formation à l'intégration des sexospécificités et à l'analyse des politiques soucieuse de l'égalité des sexes dispensée dans 4 régions.		

[1] Stratégie nationale de développement socioéconomique : Rapport d'activité annuel pour 2003.